



## Conseil économique et social

Distr. générale  
8 décembre 2015  
Français  
Original : anglais

---

### Commission de la population et du développement

Quarante-neuvième session

11-15 avril 2016

Point 4 de l'ordre du jour provisoire\*

**Débat général sur l'expérience nationale en matière  
de population sur le thème « Enrichissement de la base  
de données démographiques utilisée pour le programme  
de développement pour l'après-2015 »**

### **Déclaration présentée par le Centre africain de recherche industrielle, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social\*\***

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

---

\* E/CN.9/2016/1.

\*\* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



## **Déclaration**

### **Enrichissement de la base des données démographiques utilisée pour le programme de développement pour l'après -2015.**

Ce thème mérite d'être évoqué car tout programme de développement est élaboré par les hommes et pour les hommes. Sa réussite est intimement liée à la qualité et à la quantité des hommes engagés afin que les objectifs fixés soient atteints dans la totalité.

Le programme de développement pour l'après -2015 n'échappe pas à ce principe. Les initiateurs ont assigné à cet agenda des objectifs qui une fois atteint, changeront l'homme ou la vie de l'homme sur la planète. Revenons-nous aux trois dimensions du développement durable comme évoqué dans le rapport « The future we want » alinéa 6. Nous citons : « Nous proclamons que les peuples sont au centre du développement durable et, en conséquence, nous œuvrons en faveur d'un monde juste et équitable pour tous et nous engageons à travailler ensemble en faveur d'une croissance économique durable qui profite à tous, du développement social et de la protection de l'environnement dans l'intérêt de tous. » fin de citation.

Cet engagement pris par les chefs d'États et des gouvernements mettant au centre l'homme ne pourra être effectif que lorsque les hommes qui vont exécuter le programme suffisent en quantité et en qualité.

Voilà pourquoi la base des données démographiques à utiliser pour l'agenda de développement post 2015 mérite un enrichissement.

Mais quoi enrichir ?

À notre avis, l'enrichissement est à comprendre sous deux volets à savoir : le volet qualitatif et le volet quantitatif.

Le volet quantitatif est déjà acquis, car le monde a atteint 7.3 milliards de personnes en 2015 et selon les projections, ce nombre s'élèvera à 9.7 milliards en 2050.

Nous espérons que le programme de développement pour l'après-2015 ait été élaboré de manière à répondre aux besoins de tous les 9.7 milliards de personnes que comprendra le monde en 2050. Si cela n'a pas été pris en considération, le programme méritera une révision.

Donc le volet quantitatif est déjà acquis, avons-nous dit. Notre attention doit maintenant tourner vers le volet qualitatif de l'homme qu'il faut pour la mise en œuvre du programme et qui doit répondre au principe : « l'homme qu'il faut à la place qu'il faut ».

Selon les évaluations publiées par rapport à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement « OMD », plusieurs pays, surtout ceux en développement, n'ont atteint aucun objectif ou n'ont atteint que peu d'objectifs. Plusieurs facteurs sont à considérer à l'endroit de cet échec notamment, l'insuffisance des moyens matériels et financiers, la qualité et l'orientation des stratégies mis en œuvre, la qualité des hommes engagés à l'exécution des programmes, l'engagement des acteurs, la volonté politique des gouvernants, etc.

La qualité des hommes, ce qui est la base de cette communication est le problème qui doit être pris au sérieux pour atteindre les objectifs de l'agenda de développement pour l'après -2015. C'est dans les pays pauvres ou en développement où ce problème se pose avec acuité car le niveau d'instruction et de formation est déficitaire. L'accès de tous à la formation et à l'éducation n'a pas été à la hauteur des engagements pris par les acteurs gouvernementaux. Il s'en est suivi un délabrement total de l'infrastructure socio-économique de base, qui a empêché tout progrès. Cela a fortement affecté la formation et l'éducation qui n'ont pas fourni les compétences nécessaires, au point que les OMD ne soient atteints. Si l'on n'y prend pas garde, le programme de développement pour l'après -2015 va subir le même sort que les OMD dans plusieurs pays.

Au CARI, nous pensons que le renforcement de la coopération internationale est capable de résoudre ce problème, il suffit simplement d'augmenter l'aide au secteur de l'éducation dans les pays en difficulté, de multiplier les acteurs dans le secteur pour produire des hommes compétents à utiliser pour exécuter le programme, de diversifier la formation et améliorer les infrastructures, d'appuyer le transfert des technologies des pays riches aux pays pauvres et mettre ces hommes dans des conditions de travail appropriés.

Une intense sensibilisation auprès des décideurs est nécessaire pour qu'ils comprennent qu'ils sont redevables vis-à-vis de leurs populations en matière de formation et d'éducation pour réussir l'exécution du Programme de développement pour l'après-2015.

Par contre, dans les pays développés où les OMD ont déjà été atteint dans leur majorité, il se pose un problème contraire à celui des pays en développement, il s'agit du vieillissement de la main d'œuvre apte au travail. La proportion de la population jeune est inférieure aux besoins réels du développement. Les programmes bien exécutés durant les dernières décennies en matière naissances désirables ont eu un impact non favorable à la régénération de la population.

Dans ces pays, il y aura besoin de transfert de la main d'œuvre à utiliser pour le programme de développement post 2015. Cette main d'œuvre qui pourra provenir des pays à forte concentration de la population méritera un renforcement des capacités et des formations supplémentaires alignées sur le niveau des pays d'accueil où les OMD ont été réalisés avec succès.

Nous n'allons pas terminer notre communication sans souligner que la réussite des objectifs du programme d'après 2015 constitue à coup sûr, le respect des droits de l'homme et par ricochet le droit au développement.

Nous soutenons et encourageons toute initiative prise par tous les acteurs dans l'atteinte des objectifs convenus au niveau international qui rencontrent ceux au niveau de chaque pays pour l'amélioration de la qualité de la vie sur notre planète.

La direction